



Convocation avec une erreur adresse

Par **hado**, le **24/02/2013** à **14:53**

Bonjour,

Une convocation de police a été envoyée à une mauvaise adresse (le facteur nous connaissant nous a transmis le courrier) à mon fils mineur pour "affaire vous concernant". Est-il obligé de se présenter ?

Il n'est pas censé recevoir le courrier envoyé à une adresse erronée.

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **24/02/2013** à **19:00**

Bonjour,

Si le commissariat a convoqué votre fils c'est certainement sur instruction du Procureur pour témoigner dans une affaire en cours. Vous faites comme vous le sentez mais, à mon humble avis, mieux vaut qu'il se déplace sauf si vous souhaitez que les policiers ne viennent l'interpeler chez vous, ou que votre fils se fasse cueillir à la sortie de son lycée, voire dans le lycée, et partir entre 2 hommes en uniforme. En se présentant de lui même à cette convocation, il montrera ainsi son désir que les choses se passent bien et ce sera mieux pour tout le monde.